

“ Le ptit dèj : brique de jus de fruit, et une petite gaufrette sèche au chocolat. ”

“ Le lendemain matin il y a eu la prise de signalétique. C'est ça qui m'a fait craquer alors que jusque là je tenais plutôt pas trop mal mentalement. ”

“ Ils m'ont sorti de cellule plus tard pour faire des photos de moi avec la veste mée, la capuche mise et le masque pour comparer avec les images de vidéosurveillance. C'est impressionnant de se voir filmé à son insu dans la rue... ”

Marseille, juin 2024 ”

Récits de garde-à-vue

Par la légal team de Marseille

Ressources

- pour ce qui concerne les techniques d'interrogation des keufs : la brochure "comment la police interroge et comment s'en défendre" est disponible sur project-evasion.org
- pour des conseils pratiques : rajcollective.noblogs.org/conseils-pratiques
- pour nous suivre : legalteammarseille.noblogs.org

condamnée donc (ce qui s'appelle la détention provisoire). À la demande du proc', iel peut également statuer d'un placement sous surveillance électronique ou sous contrôle judiciaire, du/de la prévenu-e dans l'attente de son audience.

Officier de Police Judiciaire (OPJ) : catégorie hiérarchique parmi les fonctionnaires de la police nationale, qui sont souvent dans les bureaux, au dessus des agents, qui sont souvent sur le terrain, à laquelle correspondent certaines habilitations. Par exemple, pour les fouilles : la présence d'un officier de police judiciaire (OPJ) est nécessaire, idem pour les relevés de signalétique et les prélèvements d'ADN en GAV.

Procureur (proc') : c'est le supérieur des flics (agents et officiers de police judiciaire), dans la mesure où c'est lui qui décide de la mise en GAV, de sa prolongation et de sa suite (du classement sans suite à la poursuite pénale, en passant par la mise en oeuvre d'une alternative aux poursuites). Son pouvoir est tout de même contrebalancé par le fait que ses décisions reposent sur les infos données par l'OPJ, au téléphone. Il n'empêche que c'est le proc qui décide de faire passer, ou non, en jugement l'auteur-trice d'un délit. À Marseille, il est épaulé par des substituts du procureur, des vice-procureurs ou des procureurs adjoints, c'est kiffe-kiffe.

Face au proc, tu as le droit de garder le silence mais selon les cas ça peut être bien de faire des observations, c'est surtout l'avocat qui négocie avec le proc, contrairement aux auditions en GAV ou il n'a pas le droit de parler pendant l'audition.

Sommaire

p.4-5 : Nos intentions

p.8-38 : Témoignages

p.8-9 : Témoignage d'un gardé-à-vue

p.10-19 : Témoignage de Lucie

p.21 : Témoignage de Bastien

p.22-28 : Témoignage d'un gardé-à-vue

p.30-31 : Témoignage de Manon

p.32-38 : Témoignage de Lorenzo

p.40-42 : Lexique

p.43 : Ressources

Légende

- On a souligné chaque mot défini dans le lexique à la fin
- On a surligné en gris des éléments dans le texte qui contiennent des idées qu'on a voulu développer dans les encadrés qui les suivent.

> Nos intentions

On a voulu publier une compilation de récits de garde-à-vues parce que parfois les explications et les conseils ça peut être lourd et ça *ne* convient pas à tout le monde.

Par ailleurs, on pense que lire des expériences d'autres personnes aide à mieux se préparer émotionnellement à la répression. Lire ces témoignages permet de se rendre un peu compte que la pression, le stress, le manque de sommeil, les mensonges constants des flics font partie intégrante du cadre de la garde-à-vue et rendent toute décision compliquée sur le moment. L'idée de ce recueil n'est surtout pas de juger les décisions des personnes qui ont partagé leur histoire mais au contraire, de réaliser qu'au delà des conseils antirep qu'on peut avoir en tête, la dimension psychologique / émotionnelle de la garde-à-vue est tout aussi déterminante et qu'on fait au mieux selon comment on se sent sur le moment. C'est normal de flancher, d'avoir une stratégie qu'on trouve nulle a posteriori, de faire des erreurs parce que l'environnement dans lequel on est plongé-e pendant une garde-à-vue est pensé pour te faire parler, te faire flancher. **Cette brochure pourrait permettre aussi de re-collectiviser une expérience parfois traumatique de la gardav et de rompre l'isolement.**

Ce sont parfois des témoignages écrits qui nous ont directement été envoyés tel quels, sans (quasi) les modifier, parfois des retranscriptions audio, parfois des témoignages reconstitués à partir de notes prises lors d'entretiens puis soumis à relecture des personnes concernées. Les plus anciens datent de mars 2023.

On a essayé de faire le minimum de découpages et de modifications afin de faire coexister plein de façon différentes et riches de raconter son histoire pour que chacun.e puisse trouver son compte dedans.

Ce sont donc des textes, plus ou moins longs, avec différents styles qui peuvent se lire dans l'ordre qu'on veut.

Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC) : c'est une procédure aimée des procureurEs car elle permet de faire du chiffre efficacement. En effet, elle consiste à condamner une personne sans passage devant un juge mais simplement à la suite de négociations avec le/la Procureur-e.

Elle ne peut être mise en œuvre que si la personne a avoué les faits. En échange, les peines maximales sont divisées par deux environ. Par contre, la condamnation est inéluctable, puisque les faits ont été avoués, et ce malgré les lacunes procédurales. Ainsi, le proc a d'autant plus intérêt à pousser à la CRPC quand les dossiers sont truffés de vices ou vides, afin de ne pas risquer la relaxe devant un tribunal...

Cette procédure étant particulièrement défavorable aux droits de la personne mise en cause, la présence d'un-e avocat-e est obligatoire. Il est possible à l'issue des négociations avec le/la proc d'accepter, de refuser ou de demander un délai de réflexion de 10j quant à la peine proposée. Il vaut mieux prendre le temps de réfléchir ! En cas de refus, le dossier est alors renvoyé devant un tribunal correctionnel (comme dans une procédure de procès habituelle).

Contrôle judiciaire (CJ) : Interdictions et obligations fixées par le juge des libertés et de la détention (JLD) à respecter en l'attente d'un procès. Cela peut être par exemple : interdiction des Bouche-du-Rhône, de manifestation, de quitter le territoire français... Et/ou : obligation de pointage au commissariat chaque semaine ... La violation du contrôle judiciaire est punie pénalement (placement en détention provisoire, possible condamnation pénale) et est évidemment utilisée à charge lors du procès. Les personnes sous contrôle judiciaire apparaissent au FPR (fichier des personnes recherchées) et peuvent donc parfois faire l'objet de contrôles d'identité plus poussés...

Défèrement : moment où tu es emmené-e devant le/la procureurE à la fin de la garde à vue. Durant la GAV, l'OPJ appelle le substitut du procureur qui est de permanence téléphonique au tribunal, pour le tenir au courant de l'affaire. Ce dernier peut alors décider d'une **comparution immédiate (CI)** devant le tribunal, ou d'une comparution différée à une date précise (ça s'appelle une "convocation par procès-verbal"), et dans ce cas ordonner un défèrement. La personne n'est alors plus sous le régime de la garde à vue, mais est emmenée devant le procureur pour interrogatoire. À l'issue de l'interrogatoire, le proc peut poursuivre son choix ou opter pour une **comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)**. Dans l'attente de cet interrogatoire, et d'un éventuel procès, la personne est enfermée dans ce qui s'appelle le dépôt du tribunal. Elle peut légalement y rester enfermée pendant une durée maximale de 20 heures. Au-delà de ce délai elle devra être libérée, à moins qu'une **juge des libertés et de la détention (JLD)** ne décide de son placement en détention provisoire.

Juge des Libertés et de la Détention (JLD) : c'est le-a juge qui décide s'il y a lieu, ou non, d'incarcérer une personne dans l'attente de son jugement, même si elle n'a pas été

Lexique avec infos/ avis :

Aide juridictionnelle (AJ) : aide de l'État en fonction des revenus du/de la justiciable pour payer les frais d'avocat-e-s dans le cadre de certaines procédures, dont les procédures pénales. Elles se basent sur des tarifs forfaitaires que certain-e-s avocat-e-s considèrent trop bas. On dit alors « qu'iels n'acceptent pas l'AJ », c'est-à-dire qu'iels refusent le dossier de personnes aux bas revenus. Il est déontologiquement interdit d'accepter du cash en plus de l'AJ, mais certainEs le font. La demande d'AJ nécessite un avis d'imposition ou une déclaration sur l'honneur de ne percevoir aucun revenu. Elle est totale pour les personnes au RSA, partielle pour les personnes touchant entre un RSA et un SMIC temps complet. Les personnes ayant une épargne trop importante (plus de 10 000 euros) peuvent aussi ne pas être éligibles.

Avocat-e commis-e d'office (commis d'office) : avocat-e inscrit-e en 'permanence' sur une période de 24h pour intervenir en garde-à-vue si le/la mis(e)-en-cause veut un-e avocat-e mais ne veut/peut pas en nommer un-e en particulier. Comme le droit à l'avocat-e en cas de poursuites pénales est un droit fondamental reconnu par le droit européen, l'État est obligé de garantir son effectivité en mettant en place un système de mise à disposition d'avocat-e-s. Iels sont payé-e-s par l'État à hauteur de 300 euros par intervention. En cas de revenus élevés du/de la mis(e)-en-cause, l'État peut lui demander ultérieurement de le rembourser. Cela arrive peu en pratique. Les commis-e-s d'office inscrit-e-s en ont fait la demande, parfois seulement pour 'arrondir leur fin de mois'. Iels ne sont pas obligatoirement pénalistes et n'ont parfois suivi qu'une formation basique de procédure pénale dispensée par le barreau. Par défaut, ce ne sont pas des allié-es, mais demander un-e commis-e d'office en GAV peut te permettre de gagner un peu de temps, en en faisant perdre aux flics, d'avoir accès à des infos procédurales ou juridiques, d'avoir contact avec une personne de l'extérieur, etc.

Comparutions Immédiates (CI) : forme de procès particulièrement expéditif. Inventée pour juger rapidement les affaires dites 'simples', cette procédure s'est généralisée et massifiée. Concrètement, cela signifie que la personne est jugée directement après sa garde-à-vue avec un temps très limité pour préparer sa défense. Il est cependant possible de demander un report de la comparution à une date ultérieure. Le juge évaluera donc l'insertion de la personne pour décider d'un contrôle judiciaire, d'une surveillance sous bracelet ou d'une détention provisoire (= incarcération en maison d'arrêt) en attente du procès : dans ce dernier cas le procès devra avoir lieu dans les 2 à 6 semaines, sinon c'est dans les 6 mois. Il est conseillé de toujours demander le délai pour éviter des condamnations sévères difficilement contestables.

Dans les encadrés, on a essayé de reposer un contexte plus général sur tel ou tel point juridique. Il y a aussi à la fin un glossaire avec quelques définitions du jargon juridique.

Tous les témoignages concernent des expériences d'interpellation et de garde-à-vue à Marseille. La répression n'est pas la même sur tout le territoire et les pratiques des keufs et des procureur.es varient beaucoup selon les villes. Réfléchir localement à des stratégies de résistance nous apparaît donc plus qu'important !

Comme ces pratiques sont évolutives, on essaiera de publier des brèves de manière régulière, au fil des rencontres et des nouveaux retours d'expériences qui nous seront parvenus.

Les expériences de répression telles que les gardes-à-vues ne sont pas anodines psychologiquement sur le moment et peuvent rester traumatisantes par la suite. À Marseille, le collectif SPAAM propose des permanences pour les personnes qui se sentent mal par rapport à la répression. Pendant les permanences, il est possible de participer à des moments collectifs, des pratiques corporelles de soin. Il y a aussi sur place des ressources sur les thèmes de la santé mentale, les traumatismes et le collectif a des contacts à transmettre de thérapeutes.

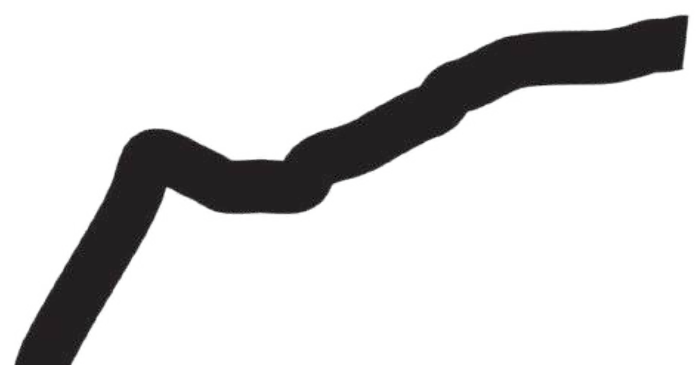
Contact pour questions/ressources: spaam13@riseup.net

Bonne lecture,

Pour toute question ou remarque, sur le fond comme sur la forme, n'hésitez pas à nous écrire : legalteam-marseille@riseup.net

On compte en refaire d'autres, donc hésitez pas nous envoyer des témoignages.

On peut aussi se rencontrer sur Marseille si tu préfères !





On en était au moment où il me remets en cellule et qu'il veut taper la discut avec moi. Y a avait un mec qui était incarcéré à côté de moi qui avait besoin de lui et il était en mode « *oui ça va j'arrive* ». Du coup j'ai fais le max pour écouter la conversation et qu'il puisse s'occuper de l'autre gars. J'étais en mode « putain mais quel enfer ». Il m'a apporté à bouffer en me disant gêné « *oui désolé c'est la bouffe d'ici* ». J'étais en mode « *si t'es désolé, fait moi sortir d'ici* ». Ensuite, je me suis rendormi.

Mon avocate est arrivée et elle était au top. (C'était pas l'avocat que j'avais demandé parce qu'il n'était pas dispo). Elle était très à l'écoute. J'avais déjà ma version dans ma tête parce que quand les baqueux sont arrivés, ils n'avaient pas de brassard et ils ne se sont pas annoncés. Donc moi ce que j'ai dit c'est que j'ai vu un mec se faire agresser et que j'ai cru que les baqueux c'était des fachos qui l'attaquaient, que je savais pas que c'était des flics. Heureusement, vu que je les ai pas tapé et leur interpellation à eux, elle était bancale, ils ont pas porté plainte contre moi ni rien. J'ai dit cette version à mon avocate et elle m'a dit ok garde ça c'est nickel. Elle m'a donné quelque conseils, elle a écouté ce qu'il s'était passé. L'avocate m'a dit d'ailleurs que j'avais eu raison pour le prélèvement ADN et que pour un bail comme ça c'était très abusé de me demander mon ADN et qu'elle pensait pas qu'il y aurait des suites.

On est allés voir un brigadier qui a noté ma version du truc. Pour précisions, au moment de l'interpellation ouais j'ai attrapé un keuf et je l'ai tiré par terre. C'est un peu flou mais je crois qu'il s'est remis sur le gars, je l'ai re attrapé et tiré et en fait il s'est mis sur moi. Je l'ai tenu à distance avec mes jambes, ce genre de truc mais je ne l'ai pas frappé en fait et je pense que ça a aidé de ouf. Même les flics ont pas dit que je les avais frappés. Les charges qui étaient contre moi c'était rébellion et résistance à l'arrestation ou un truc comme ça.

Concernant ma version, j'ai dit que j'avais capté que c'était des keufs qu'aux méthodes d'étranglement et d'immobilisation et que c'était pour ça que j'avais arrêté de résister. Bon c'est pas pour ça que j'ai arrêté de résister. Après il m'a posé des questions assez correctes on va dire sur le déroulé des opérations. On a mentionné avec mon avocate tout ce qui était transphobie, insultes et tout ce qui allait pas de A à Z, que j'ai pas eu mon médoc, etc. Le brigadier a essayé de me remettre une pression pour prendre mon ADN mais mon avocate a dit que non, que c'était abusif. Il m'a demandé si j'avais su que c'était des baqueux si j'y serais quand même allé alors j'ai répondu « *oh bah eh je suis pas suicidaire* ».

Ensuite, il m'ont remis en cellule deux, deux. Je suis pas resté longtemps. Ils m'ont rendu mes affaires. Chui sorti. Y avait ma pote qui m'attendait devant le comico. J'ai essayé d'aller retrouver mon masque et boucles d'oreilles que j'avais perdu là où je me suis fait toper et voilà.

Je suis rentré vers 21h en garde à vue et sorti vers 15h le lendemain, donc environ 20h de garde à vue. Après ça j'ai demandé à mon avocate de m'appeler parce que j'avais des questions. Je lui ai posé des questions par rapport au fait que quand rien est retenu contre toi, l'ADN est supprimé et je me demandais si c'était pareil pour les photos et les empreintes et elle m'a expliqué un peu la démarche.



Récit à partir du témoignage d'un gardé-à-vue (mars 2023)

J'ai été amené dans le 15^{ème}. Ils m'ont mis « rébellion » et « incitation à la rébellion ». Les CRS qui nous avaient interpellés sont restés à Noailles, du coup les flics dans le comico étaient complètement paumés. Apparemment la fac de Saint-Charles est dans le secteur du comico du 15^e, alors que la gare est dans le secteur de celui de Noailles.

Les horaires de ma garde à vue (GAV), ça donnait à peu près ça :

7h : interpellation

7h30 : arrivée des officiers de police judiciaire (OPJ) qui nous emmènent dans le 15ème.

8h : arrivée par la porte de service du comico

9h : après beaucoup d'attente, notification des droits.

9h30 : Mise en cellule.

11h : Prise de signalétique, on me fait sortir de la cellule sans me dire pourquoi avant d'arriver en salle de prise et sans encore avoir vu mon avocat. Ils ont pris mes empreintes avec de l'encre.

12h : entretien avocate commise d'office pendant 6 minutes.

12h10 : Audition par un OPJ.

13h30 : repas apporté en cellule.

qu'il était en train de me mettre la pression. Il m'a répondu que le médecin m'avait déclaré apte à la garde à vue. J'ai dit que oui hier mais pas là à l'instant T et que l'état des gens pouvaient changer.

Ensuite, donc ouais j'ai commencé à taper une crise. Il s'est approché. J'étais par terre, il était basiquement debout devant moi en disant " *ahahah tu hyperventile, tu brasses de l'air ahahah*". Je sais plus trop ce qu'il s'est passé mais à un moment il a capté que c'était réel. Il m'ont pris les empreintes.

Ils m'ont ramené en cellule. Là j'ai continué à taper une crise parce que j'étais déjà dans ma lancée et en plus de ça j'étais enfermé et je ne savais pas quand j'allais pouvoir voir mon avocat. Ça commençait à être bien raide pour moi depuis le matin où on m'a attrapé au réveil. Du coup, ils m'ont sorti de la cellule. Ils m'ont menotté à un banc devant le bureau de l'opj et là y a le flic qui m'a mit en crise qui est venu me taper la discut. Je sais plus ce qu'il me racontait mais il me disait de la D. À un moment il a voulu me toucher, j'ai bondi et je lui ai dit " *tu me touches pas*". J'ai commencé à tirer les menottes et il m'a dit " *ooh arrête tu vas te casser un bras*". En fait, dans ma tête j'étais à la fois en crise et lucide parce que tout du long mon cerveau, il était branché en mode " il faut que je prenne toute les informations pour que je prenne les décisions les plus optimales possibles pour que je m'en sorte le mieux possible ".

Pour revenir à la situation : le mec me disait de me calmer. À un moment, il m'a soulé et je lui ai dit bon écoute : " *de toi à moi, la crise c'est toi qui me l'a déclenché donc arrête de me prendre le chou et de me dire de me calmer parce que tu me mets juste plus en tension en fait*".

Il a commencé à dire " *nan mais moi je t'ai pris au sérieux quand t'as fait ta crise*", il a voulu me gaslight de ouf en mode je suis avec toi. Même si j'étais en pleine crise j'étais en train de lui refaire le déroulé où il a commencé à se foutre de ma gueule et qu'il n'a réagi que quand il a capté que ça allait le foutre dans la merde vu que la doc a bien noté que j'avais des problèmes psy. Je lui ai dit d'assumer et il était encore à essayer de négocier avec les faits jusqu'à ce que je lui fasse avouer qu'il n'assumait pas en le mettant dos au mur avec le récit de ce qu'il c'était passé et en lui tenant tête. De là, il était en mode doigts qui se touchent, genre j'avais l'impression qu'il avait un crush sur moi ... trop chelou ! Il me demandait du coup ce qu'il fallait faire pour que ma crise s'arrête. Je lui dit que comme je le répétais depuis deux heures, " *il me faut mon médoc et mon avocat et j'arrête de vous casser les couilles.*"

Il m'a dit ok. Il a sorti le médoc de ma fouille et me l'a filé.

Ils m'ont remis en cellule et il a commencé à me taper la discut sur mes convictions politiques mais en mode masqué, pas comme au moment du triage où le mec qui était avec moi d'ailleurs parlait beaucoup alors je pense que c'est pour ça qu'ils se sont concentrés sur lui et m'ont pas trop posé de questions vu que je répondait pas du tout, je gardais un regard vide et un haussement d'épaule. Après au triage, les questions étaient pour nous 3 donc c'était plus simple d'esquiver. Quand c'était moi versus l'opj je disais juste « *je sais pas* ». Et aussi, je m'adresseais **globalement** à eux comme ils s'adressaient à moi, c'est-à-dire que quand ils me tutoyaient je les tutoyais.

Le matin il m'ont tiré brusquement du lit et m'ont emmené dans une salle en mode photos et empreintes. Moi j'étais un peu sonné. Ils ont pris les photos et ensuite à me parler de prise d'ADN. Là j'ai dis " *pour ça je veux voir mon avocat d'abord*". De là, un des flics commence à me mettre une grosse pression, à me dire que je peux prendre 5 ans ferme pour refuser ça, que mon avocat allait me dire la même chose et que j'étais en train de faire un refus et que le refus de prélèvement d'ADN c'était un délit. Je lui ai dit qu'il me mettait des mots dans la bouche, que je n'ai pas refusé mais que je voulais parler à mon avocat d'abord.

Tu as droit de refuser les photos d'identité, les prises d'empreintes digitales et l'ADN.

Refuser est un délit passible de prison mais, en pratique, tu risques une amende - et ça peut se prendre en charge collectivement. Alors que le fichage c'est à vie.

Attention, les flics peuvent prendre l'ADN par la ruse (sur un gobelet, un vêtement, un mégot ...). Ils ont aussi le droit maintenant, dans certains cas, de prendre les empreintes par la force.

Il a continué à me mettre la pression. Je lui ai dit d'arrêter de me mettre la pression et de me crier dessus. Ce à quoi il a répondu " *j'te crie pas dessus, j'ai juste une voix qui porte. Moi j'ai une voix d'homme*". Là j'ai commencé à full vriller. Je me suis dis que ça servait à rien que je dégoupille sur lui sinon j'allais m'en prendre plein la gueule, j'étais pas du tout en position de force. Du coup, je me suis dit qu'il étaient en train de me rendre ouf et que j'allais juste être ouf dans le vide et j'ai commencé à criser. D'habitude, quand je commence à criser je monte en pression et j'internalise tout. Là je me suis dit : je vais juste laisser mon corps faire ce qu'il veut faire et c'est pour leur gueule parce que de toute façon j'allais pas être pris au sérieux si je gérais ma crise comme je la gère d'habitude. Avant, j'avais demandé mes médoc mais il démentaient que la médecin avait donné cet ordre alors que j'ai vu la médecin avec l'ordonnance, elle était grave gentille et m'a assuré que tout était bon et elle avait elle même les morts contre ses collègues donc ça m'étonnerait. Je disais au gars que j'étais pas capable de prendre une décision (par rapport à la prise d'empreinte) tout de suite parce que j'avais pas pris mes médocs et

Les horaires en GAV sont importants : ils figurent sur les procès verbaux (PV) et permettent en cas de non-respect par les keufs de certains délais d'obtenir des nullités d'actes de la procédure (voire de la garde-à-vue entière). Par exemple, la notification des droits du gardé-à-vue a été faite à neuf heures, soit deux heures après l'interpellation de la personne (et donc du début de la garde-à-vue). D'après la Cour de Cassation, un délai excédant cinquante minutes est considéré comme abusif et peut donc permettre la nullité de la procédure ! C'est donc important de faire remarquer ce genre de détails à ton avocat-e (mais pas aux flics eux-même car parfois ils peuvent falsifier les PV a posteriori).

J'ai préféré ne pas prévenir ma famille. Par contre, je ne savais pas que j'avais le droit de prévenir ma patronne... Je l'aurai fait sinon !

En cellule je suis avec un jeune enfermé depuis la veille. Il crie, tape sur la table. Il avait pissé par terre. On discute un peu, se dit pourquoi on est en garde-à-vue. Je suis assez détendu, mais le temps passe vraiment lentement. Je regarde inlassablement les gens passer devant ma cellule... Pour avoir de l'eau, je devais demander aux policier-es de m'escorter pour aller remplir mon gobelet au robinet.

Avant l'audition, la commise d'office me conseille de tout raconter à l'OPJ pour que ça se passe bien. Lors de l'audition en présence de l'avocate, cette dernière n'a rien dit et a juste signé le procès verbal... Moi j'ai dit que je ne connaissais pas les autres personnes interpellées en même temps que moi. Après l'audition, les flics me ramènent dans une autre cellule et me perdent temporairement. Puis, une OPJ vient me voir vers 14h pour me dire qu'elle sait que je mens car l'autre personne a avoué me connaître (ce qui est véritablement faux). Elle me dit de bien réfléchir et qu'elle passera me revoir après. Elle n'est jamais revenue. Je suis sorti sans suite vers 16h.

Témoignage de Lucie

Récit d'un témoignage d'une gardée-à-vue en mars 2023

Depuis janvier 2023, j'ai fait 2 GaV. 20h pour la première, relâchée sans rien, pour une petite action, sans lien direct avec le mouvement social, et une de plus de 48h suite à une occupation de lieu.

1ère GAV [contexte de mobilisation contre la réforme des retraites]

Ma première GaV a été un fiasco. Je pense qu'elle représente un peu ce qu'il ne faut pas faire en GaV. Je n'étais pas préparée. On m'avait dit qu'il ne fallait rien déclarer, mais entendre vite fait qu'il ne faut rien déclarer en GaV ne suffit pas à résister à la pression des flics. En tout cas pas pour moi. On n'avait pas eu de vrai brief avant l'action. On a à peine parlé 1 minute de quoi faire en cas d'interpellation. On était quelques un.es, des primomilitants, et des personnes présentes parce que leur pote leur avait proposé, mais pas du tout militantes. On s'est fait chopper parce que quelques connards nous ont vu et ont appelés les flics. Les keufs nous ont fait poireauter quelque temps dans la rue, puis nous ont emmenés au comico de St Anne, où on s'est immédiatement fait notifier de la GaV. Je n'ai pas demandé d'avocat à ce moment-là, car j'avais eu l'information comme quoi le commis d'office était payant, et je ne voulais pas le payer.

L'avocat-e commis d'office est gratuit (sauf certains cas exceptionnels).

Cependant iel n'est pas toujours de très bons conseils ni très motivé-e à te défendre et peut *peut* te pousser à avouer ou faire des choix peu judicieux. Si tu hésites sur ta stratégie (silence, signalétique, garanties de rep) et/ou que tu as besoin d'un-e allié-e, tu peux demander les avocat-e-s de la legalteam (LT) si tu les connais, la LT pourra t'aider à les payer à des tarifs négociés.

Basiquement, toute ma stratégie pendant tout le long de la gardav, dans cette situation c'était de miser sur le fait que je connaissais trop mes droits et ils avaient pas assez de choses sur moi pour se concentrer vraiment sur moi et que autant j'allais être corect si tout se passait normalement, autant si ça allait commencer à empiéter sur mes droits j'allais leur expliquer et leur montrer qu'en gros ils étaient pas assez payés pour se prendre la tête avec quelqu'un comme moi. C'était ma strat et ça a grave bien marché !

Ils m'ont pas donné à manger le soir. À la base, ils voulaient me mettre avec la meuf avec qui je m'étais fait interpeler. Le keuf qui était là, était assez compréhensif et il m'a dit « je suis au courant par rapport à ton statut, que c'est assez compliqué et que je suis obligé de te mettre avec une meuf ». Moi je lui ai répondu que c'était pas tellement une question de statut mais que c'était aussi une question que je suis claustro et qu'à deux dans une goele j'allais vraiment serrer. Il m'a dit « ok, c'est un peu chiant mais je te mets tout seul ». En fait, ce que je faisais c'est que je les prévenais de tout ce que j'allais faire, même si c'était juste pour aller re remplir un verre d'eau, je les prevenais de tout. Après avoir nétoyé la paillasse avec du papier et du gel hydro, j'ai dormi. Merci le cacheton.

Même si les keufs sont en mode gentils, il vaut mieux ne rien dire même en dehors des moments d'audition parce que ça peut être utilisé contre toi. Plus précisément, ce qui est dit en dehors des auditions n'apparaît pas directement dans les PV, et donc dans l'enquête, mais peut donner une prise aux flics pour te déstabiliser pendant l'audition et te faire parler (et peut aussi permettre d'alimenter leurs propres fichiers internes).

des cafards et qu'en fait les locaux de l'opj sont nettoyés, par contre l'intérieur des geôles non. Voilà ...

Après avoir attendu un peu j'ai commencé à demander pour aller pisser, avoir de l'eau et quand est-ce que je pourrais voir un médecin. On m'a juste répondu « je sais pas ». Du coup j'ai commencé à expliquer que si je voulais voir un médecin c'est parce que j'ai des benzodiazépine sur moi, que je ne prends plus mais que je prend justement en manif au cas où je me fait emmener en gardav, avec mon ordonnance. J'ai expliqué au keuf que j'avais ça sur moi au moment de la fouille et que j'avais besoin de voir un médecin parce que je suis claustro et que j'ai des problème psy. Il savait quand-même pas mais j'ai vu la doc assez rapidement. Je pense que c'est aussi parce que j'ai mis un coup de pression au flic en disant « *si je vois pas un médecin vite, je dis ça pour vous, ça va partir en couille pour tout le monde* ». D'ailleurs, tout le monde a eu de la chance que mes problèmes psy, ils sont assez maîtrisés en ce moment parce que sinon j'aurais pu vriller.

La doc était gentille mais elle était en full burn out et ça se voyait. Elle m'a examiné et j'ai fait attention à ce qu'elle relève bien toutes les blessures comme ça je me suis dit que s'ils voulaient me tabasser derrière, ils étaient au moins obligés de pas faire de marque. Elle m'a direct filé un seresta parce qu'elle avait ça sur elle et du paracétamol 500. Elle est allée voir les flics pour sortir l'ordonnance de ma fouille et du coup elle a noté qu'il fallait que je prenne un comprimé le matin aussi parce que je lui ai dit que j'avais besoin de ça. Ensuite, basiquement j'ai pris ces cachetons, j'ai gratté mon blaze sur le mur de la cellule et j'ai dormi.

Pour ce qui est de l'examen médical, la personne en GAV qui demande à voir un.e médecin doit pouvoir la.e voir dans un délai de 3h après sa demande. En cas de prolongation, la personne peut demander à voir la.e médecin à nouveau. En principe, l'examen médical sert à constater si l'état de santé de la personne est compatible avec une garde à vue, **on peut s'en servir pour faire constater des violences policières en exigeant d'examiner toutes les marques de coups pour les noter et noter également s'il n'y en a pas (utile si on subit des violences policières après). Ne pas hésiter à relire le contenu du certificat médical.**

Au niveau de la répression, on n'a pas vécu de violence physique. Mais beaucoup de mépris, surtout de la part des hauts gradés, des plus vieux. Quand ils nous regardent et qu'on est en cellule, on a vraiment pas l'impression qu'ils nous considèrent comme des humain.es. Ils ne répondent pas quand on leur demande quelque chose, que ce soit pour boire, avoir l'heure, aller aux toilettes... Ou alors ils nous disent "*oui oui on arrive*" et ne reviennent jamais.

Ceux qui nous ont interpellés et les plus jeunes jouaient un peu aux "gentils" flics. Mais ils ont quand même été des connards, certains m'ont sorti des dingeries, et niveau manipulation ils nous ont dit tout le long de la Gav que c'était rien ce qu'on avait fait, qu'on allait sortir dans 2h.

Je rappelle que la gav a duré 20h. Même en nous emmenant au commissariat, ils nous disaient qu'on ne finirait probablement pas en gav et que c'était juste une vérification d'identité.

Les keufs mentent tout le temps : entre les promesses que tu vas sortir plus vite si tu parles ou en "omettant" de t'informer des droits que tu pourrais exercer (médecin, avocats.es, kit d'hygiène, etc). Ne commence pas à les croire car le contre coup psychologique peut être dur à encaisser si tu vois que tu es prolongé-e alors qu'on t'a promis de sortir. Il vaut mieux partir du principe qu'une GAV dure 48h !

Pour plus d'infos sur les techniques d'interrogation des keufs, la brochure "comment la police interroge et comment s'en défendre" est disponible sur <https://project-evasion.org>

Pendant qu'on attendait dehors, on discutait avec eux, et "*l'un d'entre eux m'a littéralement dit qu'il aimait bien frapper les manifestants*". Il me disait que c'était nul parce qu'à Marseille les manif étaient trop calmes. Je lui ai répondu "*pourquoi, vous aimez bien taper sur les manifestants?*" et il a rigolé en me répondant quelque chose comme "*bas ouais un peu*" avant de me dire "*non non, mais je rigole*". Ça se voyait qu'il ne rigolait pas... Un autre m'a fait des sous-entendus sexuels dégueulasses, et un autre encore m'a dit qu'il était pour la réforme des retraites parce que pauvre petit flic il voulait pas arrêter de travailler trop vite.

L'audition

Bref, j'ai fait mon audition devant l'officier de police judiciaire (OPJ), qui m'a énormément foutu la pression.

Déjà il m'a menti en me disant que la première partie de l'interrogatoire, c'était des questions sur mon identité auxquelles j'étais obligée de répondre, et qu'ensuite seulement c'était les questions sur les faits qui me sont reprochés et que là, je pourrais garder le silence. Or dans la partie de ses questions "obligatoires", il y avait mon numéro de téléphone, le nom de mes parents, ce que je faisais dans la vie, où, etc. Et pleins de questions auxquelles je n'étais pas obligée de répondre.

On m'avait dit que la seule chose obligatoire c'était la petite identité (nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse), mais entre un vieux souvenir et un OPJ en face de moi, qui fout la pression et qui est censé représenter la loi, j'ai vraiment cru que c'était obligatoire et j'ai répondu. (On commence avec tous les trucs que j'ai faits et que je regrette, vraiment soyez pas débiles comme moi faites confiance aux militants pas aux flics). En fait je m'attendais à ce que les flics manipulent et mettent la pression, mais je m'attendais pas à des mensonges dans le blanc des yeux de la part de gens censés représenter la loi. Je suis née plutôt privilégiée et j'ai jamais connu une once de violence policière, j'étais vraiment trop naïve à croire que c'est parce qu'ils représentent la loi qu'ils la respectent.

La petite identité, obligatoire à donner en gav n'est composée que de quatre éléments: Nom, Prénom, Date et lieu de naissance (et non pas l'adresse de résidence: ne la donne pas au stade de la GAV, sinon tu risques une perquisition surprise pendant le temps de ta GAV (voir encadré sur les perquisitions page n°23). Refuser de donner son identité implique souvent plus de pression et d'acharnement judiciaire. Il arrive quelques fois que des personnes ayant refusé de la donner sortent sans condamnations.

Ensuite, il nous on envoyés au triage où il y avait deux gars qui étaient là pour un vol de scout ou un délire comme ça. Déjà ce qui a commencé à se passer c'est que le fait que je sois trans, toute la salle le savait et on était 5 interpellés dont 2 qui étaient pas interpellés avec moi. Les flics se transmettaient l'infos, ils étaient tous au courant que j'étais un mec trans (et ils étaient entre 8 et 10 minimum tout le temps). C'est en mode ficha. Y a un gars qui est venu me dire « *ah oui nan mais c'est pour savoir parce que la dernière fois on avait une fille mais elle avait des prothèses, etc* ». Enfin beif, c'était horrible. En plus c'est vraiment une question difficile pour moi. Je peux pas me permettre dans ma vie et mon travail qu'on sache. Bref, j'étais un peu en full Y.

Il nous on fait tout un process de triage. Le gars qui voulait m'enlever les menottes n'y arrivait pas parce que c'est des menottes de l'an 2000, du coup il a du crocheter, enfin bref. Y avait des petites insultes qui trainaient. Des bails comme « *les gauchos on vous déteste* ». Après c'était des baceux donc je ne m'attendais pas spécialement à autre chose. Y a une flicette qui est venu me voir pour me demander si je voulais un médecin et si j'avais un avocat. J'ai répondu que je voulais voir un médecin et donné le nom de l'avocat que j'avais retenu. Elle m'a demandé si j'étais blessé pour savoir si le médecin était une urgence. Je lui ai dit que je ne pouvais pas attester de ça parce que j'étais en à moitié en état de choc et que du coup je ne pouvais pas savoir. Ils ont pris ça comme un non. Ils ont voulu savoir mon adresse et je leur ai répondu que c'était compliqué. Ils ont classifié ça : sdf. Je n'ai jamais dit ça et de mon côté j'ai un appart mais je ne voulais pas leur donner mon adresse. Ils m'ont redemandé plusieurs fois mais en leur répondant « *en ce moment c'est compliqué je dors sur des canapés* » et en disant que ça dépendait, que je ne savais plus quand il m'ont demandé où je recevais mon courrier, c'est passé. Ils ont fait tout ce qui était relevé d'identité tout ça.

Après il nous on fait descendre dans les locaux de l'opj. Je suis passé en premier. Il faut savoir que pendant tout le long ils ont assumé que les question de transidentité et les questions chelou c'était normal et tout le temps. Dans les locaux il m'ont fait enlever les lacets, bijoux, etc. Ils ne nous ont rien expliqué de comment ça allait se passer. Ils étaient juste en mode tu fais ça, ça, ça.

Après y a eu une fouille. Il voulaient savoir si ça devait être un flic ou une fliquette qui devait me fouiller. Je leur ai expliqué à peu près 4 fois, ils ont pas compris. Enfin il y en a un qui avait à moitié compris. Il a appelé une fliquette qui s'est ramenée. Elle m'a reposé la question alors j'ai expliqué pour simplifier que je suis né meuf et que c'est sur mes papiers mais que dans la vie de tous les jours je suis un mec. Elle ne voulait pas capter alors je lui ai dit bref dans l'état actuel des choses c'est une meuf qui doit me fouiller. Elle a commencé à monter sur ses grands chevaux à partir en mode « *ah nan, nan, nan mais c'est pas toi qui décide* », en mode transmisogynie en fait. Du coup, j'ai dû lui expliquer qu'elle était un peu conne et que j'avais raison.

Du coup après, elle m'a fouillé. Bon ça se voyait qu'elle était chaud dégoutée mais bon ça c'est son problème, elle a choisi son taf.

Après ça, c'est là qu'ils m'ont menoté. Ils m'ont fait poireauter puis ils m'ont mis dans une cellule, une geôle ou j'étais seul. La première chose que j'ai remarqué c'est qu'il y avait

Témoignage de Lorenzo

Récit d'un témoignage d'un gardé-à-vue en mars 2023

« Ça a commencé à sortir des trucs comme "ahah c'est un il-elle" et donc là j'ai su que j'étais dans la merde concrètement, que ça commençait maintenant mais que ça allait continuer toute la durée de la garde à vue. »

L'interpellation à lieu lors d'une manif sauvage, un soir pendant le mouvement de la réforme contre les retraites.

C'est au moment où j'essaye de retenir une personne qui est en train de se faire secouer par 3 ou 4 baceux que commence une « bataille » avec les flics. Un des baceux m'attrape la jambe, me tire par terre et dit « toi, tu viens avec nous ». J'ai essayé de résister mais un de ces collègue m'a choppé. Ils m'ont mis sur le côté, ils m'ont tapé la tête sur le trottoir. Ils ont commencé à me gueuler dessus, à me faire une clé de bras et ils avaient un genou sur mes côtes. Ils ont commencé à m'étouffer avec un point sur la gorge en disant montre tes mains et ont continué alors que je montrais ma main libre. Ils m'ont arraché mon masque après m'avoir relevé et traité de « petite pute ». Ensuite, ils nous ont assis et menottés. Quand j'étais encore au sol, ils m'ont demandé à un moment de me mettre sur le ventre. J'ai eu super peur parce que je me suis dit à tout moment que je pourrais ne plus respirer. On était 3 : le mec, sa meuf et moi. Tout de suite un cordon de CRS s'est mis en place entre nous et le reste de la manif. Quand on était par terre, y en a un qui a lâché une dinguerie. Je ne sais pas si c'était pour moi ou l'autre mais il a dit « vous voulez qu'on vous tape plus fort, vous aimez ça, c'est ça ? ».

Ils ont choppé les papiers et le moment était vraiment pas facile pour moi parce que mes papiers n'ont pas encore été changés, je suis un mec trans et c'est quelque chose avec lequel je suis pas du tout à l'aise de parler. Ça a commencé à sortir des trucs comme « ahah c'est un il-elle » et donc là j'ai su que j'étais dans la merde concrètement, que ça commençait maintenant mais que ça allait continuer toute la durée de la garde à vue. Ils nous ont amenés vers un camion et essayaient d'obtenir des infos. Ils posaient des questions mais je ne leur disais rien. J'ai juste confirmé mon identité.

Pendant ce moment là mes potes arrêtaient pas de m'appeler. Dans le camion les flics ont commencé à vouloir savoir où était mon tel. J'ai répondu sur moi et ils ont commencé à s'énerver, à dire « OÙ ÇA SUR TOI ?? », à tater mes poches et à monter en pression. Je leur ai dit dans quelle poche c'était. Au final, le flic a remis mon tel dans mon sac alors que j'étais menotté avec mon sac pris dans les menottes. Du coup, c'était assez drôle parce que je me suis retrouvé à pouvoir utiliser mon tel, dire à ma pote que je m'étais fait coffrer. Bon, le problème c'est que je l'ai éteint puis rallumé pour vouloir transmettre l'info qu'on allait à Noailles et je n'ai pas eu le temps de l'éteindre à nouveau ce qui fait que mon portable était allumé quand on est arrivés au comico.

Pour la suite de l'audition j'ai répondu " je n'ai rien à déclarer " aux 3 premières questions, puis l'OPJ m'a foutu un coup de pression, en m'expliquant en long en large et en travers que si je ne voulais pas répondre le procureur allait demander à me garder plus longtemps le temps de comprendre ce qu'il s'était passé. Spoiler alert, c'est faux, et les flics font ça tout le temps, dans tout ce que j'ai pu lire sur les gav après coup, c'était toujours décrit comme une de leurs techniques. Enfin bon je me suis dit que vu que j'avais pas fait grand chose de grave, autant coopérer un peu pour éviter de passer pour la militante vénère qui a des choses à cacher.

J'ai dit quelques trucs en essayant de pas me mouiller, à d'autres questions j'ai ressorti le " rien à déclarer ". Il m'ont demandé si ce qu'ils avaient trouvé lors de la fouille étaient à moi, j'ai répondu oui en me disant que ça ne servait à rien de nier un truc qu'ils savaient déjà, mais même ça c'est pas une bonne idée, puisqu'après si ça va plus loin y'a toujours moyen de trouver des excuses bidons pour le nier. Enfin bon dans tous les cas il ne faut pas répondre à leurs questions.

Cette audition a eu lieu à 2h du mat' je crois, j'étais un peu surprise qu'ils fassent des auditions aussi tard, mais en gav ça arrive vraiment régulièrement. On était deux dans ma cellule, y'avait pas de matelas, donc on a dû dormir en boule à deux sur la banquette. Mais c'était plus propre qu'à Noailles, ça avait été repeint récemment et il n'y avait pas de cafards.

La prise de signalétiques

Le lendemain matin il y a eu la prise de signalétique. C'est ça qui m'a fait craquer alors que jusque là je tenais plutôt pas trop mal mentalement. On m'a dit que refuser la signalétique c'était des peines en plus, du coup j'ai hésité, mais je l'ai accepté.

Je le regrette aujourd'hui, que ce soit pour l'ADN ou le reste (photos, empreintes, ...), parce que certes je risquais des peines en plus, un-deux mois de sursis ou une amende sûrement, mais ce n'était vraiment pas garanti et ça m'aurait permis de ne pas être fichée. C'est ce qui m'a un peu cassée pour le reste de la GAV, de me dire que j'étais fichée, et que je m'étais un peu cramée pour le reste de ma vie militante.

Ensuite on a eu une visite des renseignements. Ils sont venus à 2, et nous ont interrogés moi et ma camarade en même temps. Ils étaient en civils et notaient des trucs sur leurs petits carnets, ils ont commencé à nous poser des questions sans même nous dire pourquoi ils étaient là, j'ai dû leur demander " vous êtes qui " pour savoir que c'était les

renseignements. Je n'ai pas vérifié, mais je suis quasiment sûre que toute cette partie était illégale, déjà parce qu'on était 2 à être interrogées en même temps, qu'ils notaient des trucs sur un petit carnet alors que si ça avait été légal ça aurait été plus procédural avec de la paperasse officielle. Et aussi parce qu'en gav on est censé voir l'avocat et le médecin si on les demande, avoir un entretien avec l'OPJ, mais pas plus, sauf s'il existe des exceptions particulières pour les renseignements, mais ça m'étonnerait... L'entretien a été rempli de manipulation même pas dissimulée, où ils ont fait que nous répéter qu'ils étaient là pour nous aider, pour nous faire sortir plus vite, que " *oui on fait un peu de répression parce qu'on est la police quand même, mais je vous jure on est là pour vous on est pas là pour vous manipuler*". Ils voulaient savoir si on faisait partie d'un groupe en particulier. On leur a pas répondu grand-chose (de toute façon ils faisaient que poser des questions sans nous laisser le temps de répondre).

On a fini par sortir, hyper tard, alors que les flics continuaient à nous dire " *ah, mais vous êtes toujours là ? Mais vous allez sortir bientôt*". Le gars qui nous a fait sortir a empêché ma camarade de lire son PV de sortie en lui mettant la pression pour qu'elle le signe avant qu'elle récupère ses lunettes, donc sans pouvoir lire. Il m'a dit qu'on aurait des dommages et intérêts à payer, mais pas de procès ni de casier, et finalement 12 mois plus tard on n'a reçu aucune nouvelle donc je crois que ça a été classé sans suite.

2ème GAV maintenant !

L'interpel

C'était suite à une occupation donc, en marge d'une grosse manif. Je pense que je me suis fait interpellé parce qu'au lieu de suivre la foule, la manif, qui passait très près des keufs, j'ai essayé de les esquivé et ils m'ont eu un peu plus tard, quand il y avait beaucoup moins de monde. Je me suis fait choper par un CRS qui m'a juste arraché mon masque avant de me laisser partir, mais son collègue quelques mètres plus loin m'a interpellé. Encore une fois, j'ai eu plutôt de la chance, je n'ai pas subi de violence physique. Ils m'ont attrapée, plaquée au sol, menottée, et ils m'ont laissé m'asseoir. Beaucoup de violence verbale par contre.

La camarade qui s'est fait attraper avec moi s'est fait traiter plein de fois de pute. Des menaces de mort aussi, un CRS qui disait " *Ils ont de la chance que je sois en service, si j'avais été client ici, tu me gâches ma journée comme ça, je les aurais défoncés*". il me désigne, moi ou la camarade, je sais plus, " *je l'aurais empalée sur les piquets là*". (Je mets des guillemets, mais je me souviens plus des mots exacts.) Un gars vient nous demander notre identité, qu'on choisit de donner (à ce moment-là on était déjà les quelques un.es interpellé.es rassemblé.es).

On me demande mon âge (le gars savait pas compter avec ma date de naissance lol), et

de procédure pénale. Il y a par exemple : réparer son dommage, rémunérer la partie civile ou encore l'accomplissement d'un stage. En cas de non-respect de la "proposition" du/de la Procureur-e, on peut se retrouver avec un procès. Il est toujours possible de refuser ces mesures, qui constituent du marchandage, complètement à la marge de tout droit de la défense. Dans ce cas, ça sera au/à la Proc' de décider si iel poursuit quand même (et dans ce cas un procès a lieu), ou abandonne les poursuites (on ressort avec rien). Parfois le dossier est vide et ne permet pas au/à la Proc de renvoyer devant un tribunal... Ca vaut donc le coup, selon les cas, de refuser ces propositions 'alternatives'... Ca peut aussi faire sens de refuser ce marchandage pour des raisons politiques, puisqu'il s'agit encore d'une mesure de justice expéditive qui permet aux procs de faire plus de chiffres sans se soucier du respect des droits de la défense.

Manon voit un psy et peut lui parler de cette arrestation violente. Cette garde à vue a des impacts sur elle : elle fait des rêves de l'arrestation, elle a peur d'être reconnue par des flics ou par les clients du bar devant lequel elle s'est faite arrêter. Elle espère que les gens ont toujours la motivation de lutter et de son côté, elle est fière d'avoir résisté à ça et d'avoir surpassé cette épreuve.



Témoignage de Manon

Récit d'un témoignage d'une gardée-à-vue en mars 2023

Manon est interpellée par la BAC pour jet de projectile un soir de manif à la plaine au moment d'une charge de CRS. Trois flics en civil arrivent de derrière et la plaquent contre un mur. Elle se débat et crie. À ce moment là, Manon se débat parce qu'elle ne sait pas que ce sont des flics. L'un d'entre eux la rattrape violemment ce qui lui laissera des bleus sur le bras et les genoux pendant deux semaines. Les personnes autour crient. Elle finit par être plaquée au sol et menottée.

Au commissariat, on ne lui propose pas de coup de téléphone. Elle est dans une cellule avec une autre femme qui est non francophone et les flics affichent clairement leur mépris envers les personnes non francophones. C'est déshumanisant, ça pue, il y a des cafards, la bouffe est dégueue, le matelas est posé à même le sol et les flics sont des clichés qui n'aiment pas les gauchos. Son père est venu le matin au commissariat pour lui donner ses médicaments mais les flics ont refusé.

L'audition avec l'OPJ a lieu à 1h du matin avec une avocate commis d'office qui lui a bien expliqué les enjeux. L'audition est éprouvante pour Manon qui pleure et fini par lâcher "oui mais la bouteille ne les a pas atteint". Elle regrette et prend peur directement. Elle donne sa signalétique et son ADN.

Le lendemain à 15h, Manon est transférée au tribunal. **On lui fait signer un papier qui dit qu'elle doit verser 150 euros à une association.**

Le fait de devoir payer pour éviter un procès est un exemple "d'alternative aux poursuites". Le/la Procureur, via son/sa délégué-e ou directement un-e OPJ peut proposer au ou à la prévenu-e (encore présumé-e innocent-e!) d'éviter un procès en réalisant une des mesures énumérées dans l'article 41-1 du code

d'autres keufs font des remarques du genre "même pas nés vous êtes déjà des déchets" "bande de merdes".

On nous fait attendre en plein soleil, un camarade essaye de mettre sa casquette, mais un keuf la balance plus loin. Résultat, plusieurs d'entre nous ont fait des insulations et allaient super mal en cellule. On voit la manif au loin qui se fait gazer. On est malheureusement cachés par les buissons, donc on peut pas tout voir. Les keufs râlent à cause du gaz (cheh). Il y avait des grenades un peu plus loin posées dans l'herbe. Un keuf commence à dire "mais c'est qui l'imbécile qui a ramené ça? C'est des fumi, ça sert à rien, ça les intoxique même pas, ça les fait pas tousser". J'en entends un autre dire à son collègue "C'est bien t'as bien fait de les choper, même si y'a pas d'ordre des supérieurs, il faut prendre des initiatives". On a aussi le droit à cette phrase lunaire, après qu'un flic ait regardé le téléphone d'un.e camarade: "Ah un Samsung, encore un truc anticapitaliste ça" (j'avoue ça m'a bien fait rire). En même temps on nous a demandé si on voulait médecin/avocat si jamais on allait en gav, et, chose totalement illégale, le flic a refusé de nous donner l'heure, en nous disant qu'on le saurait quand on serait notifié de la gav.

Arrivée en GAV

On finit par nous embarquer dans le camion (où j'ai remarqué une tache de sang de la taille de mon poing à hauteur de tête, je ne sais pas d'où ça venait, mais ça fait peur). On arrive au commissariat, un OPJ vient nous notifier notre gav. Il nous demande si on veut signer le PV, comme si ce n'était pas important, en nous laissant à peine le temps de répondre. Je savais que s'il voulait pas qu'on le signe c'était qu'il fallait au moins demander à le lire, mais j'ai pas vraiment eu le temps. Et j'ai capté après coup: on ne connaissait ni l'heure de notre arrestation ni le motif de la gav. Je le fais remarquer au flic qui nous descend en geôle, réponse: "Ah, mais il fallait pas refuser de signer le PV"... Il a aussi essayé de nous faire peur en nous disant que là on allait être accusé de banditisme, parce que soi-disant des objets avaient été volés pendant l'occupation, qu'on pouvait faire 96h pour banditisme, etc. Aucun de nous (je crois) n'a accordé crédit à ce qu'il racontait. Ils se foutaient de notre gueule aussi, de comment on était habillés, etc.

Bref, on passe par la fouille et la signalétique. Même si j'avais déjà fait la signalétique 4 mois avant, je devais tout refaire sauf l'ADN, car ça peut évoluer au cours de la vie, ma tête et les empreintes, mais pas l'ADN. J'ai pas eu la foi de refuser et de risquer des trucs alors qu'ils avaient déjà tout dans leurs fichiers. Pendant qu'on me prend en photo, j'entends un flic qui parle bien fort pour être sûr que je puisse l'entendre à côté. "Moi je suis capitaliste, je pense que c'est bien le capitalisme. Moi je suis monarchiste aussi, j'aime bien la monarchie, je pense que c'était mieux avant la Révolution française, elle a tout gâché la révolution. De toute façon moi j'aime l'autorité. Je suis autoritaire." C'était juste de la provoc.

Bref on m'emmène en cellule. Ça pue la pisse, c'est dégueulasse, mais au moins y'a des matelas et des couvertures qui n'ont pas l'air si sales que ça. J'avais quand même trop peur qu'il y ait des punaises de lit, mais j'ai pas eu de problèmes après. C'était dégueulasse de voir que les flics, venus chercher un matelas et une couverture pour quelqu'un.e qui n'en avait pas en cellule, n'osaient même pas les toucher et les bougeaient à coup de pied avant d'aller chercher des gants. Ils font dormir les gens dedans, mais n'osent pas les toucher...

J'ai pu voir mon avocat assez tôt puisque c'était un avocat de la légal qui a insisté pour nous voir vite. Là j'ai pu apprendre le motif de notre gav, en gros ils nous ont mis tout ce qu'avaient fait les manifestants sur la gueule. L'avocat me rassure, mon dossier est vide, ils ont quasiment rien contre moi (et contre les autres non plus je crois). Je retourne en geôle. La longue attente commence.

On ramène une autre fille dans ma cellule. Elle me raconte que quand elle était mineure, 14ans, elle avait eu des histoires avec la justice en tant que victime de prostitution. Le flic a osé lui dire que de toute façon c'était son choix... Plus tard dans la soirée, elle fait une crise d'angoisse qui lui déclenche une crise d'asthme. Elle demande aux keufs sa ventoline, ils lui disent qu'ils ne peuvent pas (elle n'avait pas son ordonnance).

Elle leur dit que dans ce cas, elle doit voir un médecin ou ils doivent appeler les pompiers. Il répond " *je vais voir*" et s'en va. Pendant qu'elle est allongée par terre à galérer à respirer, je tape sur la vitre pendant super longtemps jusqu'à ce qu'il revienne. J'insiste sur le fait qu'il faut vraiment faire quelque chose, le flic s'en fout, il me dit que le médecin viendra dans la nuit. Je lui dis que c'est maintenant qu'elle en a besoin. Regard méprisant, " *bah c'est bien, elle attendra*".

Elle a entendu, a pété un câble et a foutu des coups de pied sur la porte avec l'énergie qui lui restait. Sous prétexte qu'elle tapait dans la porte, il lui a dit qu'elle mentait, que si elle était vraiment mal elle n'avait qu'à se recoucher... Elle a eu de la chance que sa crise d'asthme se soit calmée, mais quand on voit ça, c'est vraiment pas étonnant de savoir que certain.es meurent ou finissent à l'hosto en gav. D'ailleurs mon avocat m'a dit que normalement, si on demande le médecin, on est censé le voir 3h maximum après l'arrestation. Moi je l'ai demandé et je l'ai vu genre 8-9h après...



Tu entends juste un léger bruit de la ventilation et surtout les appels cris et fracassages de portes des autres gardés-à-vue, les invectives avec les gardiens...

Niveau repas : le ptit dèj : brique de jus de fruit, et une petite gaufrette sèche au chocolat.

Les autres repas : barquette de plat préparé, blanquette de veau et riz deux fois d'affilée et une fois couscous, mais les plats sont mal réchauffés surtout à Noailles où c'est à peine tiède, très peu dégustable...

A l'Évêché j'étais en cellule tout seul, c'était hyper tranquille ça m'a permis de réfléchir et de me poser, même si les idées parano et le rejouage des événements reviennent sans cesse, hyper dur de penser à autre chose ! Il y avait un banc en bois qui faisait l'angle, mais j'avais pas de matelas... Je pouvais donc quasiment pas dormir. Mais globalement c'était mieux malgré ça ! la lumière était un peu moins forte, des gens avaient collé des emballages sur la lumière pour tamiser. Et surtout on entendait un peu les bruits de l'extérieur ! Surtout le soir, y'avait une fête pas loin, j'entendais chanter de loin comme un karaoke, c'était génial ! Donc si parfois y'a des actions de soutien à l'évêché, ça pourrait être incroyable de chanter sous les fenêtres, côté major ou panier, ou en tournant autour ! A l'Évêché la fouille était par contre beaucoup plus intense, genre dans les chaussettes, en caleçon. Après ils ont pas mis la main dans le caleçon mais bon on voyait que y avait plus de sécurité. Je me disais qu'il devait y avoir des gros poissons ici, ça faisait bizarre.

Il arrive que les keufs ne viennent même pas nous donner notre ventoline lors d'une crise d'asthme. Il faut être préparé à ce genre de mouv vraiment pas cool, à ressentir de l'indifférence voire du mépris ou de la joie perverse de nous voir souffrir de la part des keufs. Psychologiquement ça peut mettre un coup au moral si on s'attend à ce qu'ils répondent à nos demandes, mêmes les plus basiques.

Un autre flic a essayé d'avoir un débat avec moi, puis plus tard avec le camarade 2 cellules plus loin... Il lui a expliqué pendant au moins 15 minutes que les violences policières ça existe pas, que les flics font juste leur boulot, gnegnegne... Alors que le camarade en avait rien à faire et répondait pas. Je l'entendais de loin.

Plus tard, vers minuit/une heure si je me souviens bien, j'ai eu mon audition. J'ai été très surprise, là où l'OPJ de ma première gav avait tout fait pour me faire parler, de ne recevoir aucune pression de celui-ci. Peut-être est-ce parce que j'avais mon avocat à côté, où alors parce qu'il a capté dès le début qu'il n'obtiendrait rien de moi, toujours est-il qu'il ne m'a posé que 4-5 questions, auxquelles j'ai systématiquement répondu " *je n'ai rien à déclarer*", et il n'a pas du tout tenté de me convaincre de répondre. À la fin, il m'a même demandé si j'avais besoin de quelque chose dans ma cellule, comme par exemple un jus d'orange, et j'ai donc eu un jus en redescendant.

Ensuite je me suis endormie et j'ai passé une nuit plutôt correcte, ce premier jour.

2^e jour

On s'est fait réveiller à 7h du mat' par un flic auquel on avait déjà eu à faire avant (qui nous a descendus en cellule entre autres), qui réveillait tout le monde, car il "faisait son travail" et il "vérifiait qu'on allait bien". En vrai je crois qu'il prenait juste plaisir à réveiller les gens qui dormaient, déjà que dormir c'est vraiment pas facile en cellule... Un peu plus tard ils sont venus chercher la personne avec moi en cellule, qui n'avait finalement rien à faire là, car son mandat d'arrêt était expiré. Elle s'est exclamée "oh merci je vous aime!" parce qu'elle était trop heureuse de sortir et le keuf à répliqué "ah bah tu devrais dire ça à ta collègue qui a la haine des flics".

Vers 12h on m'a emmenée en haut dans les bureaux du commissariat pour me notifier ma prolongation de garde à vue. Je m'y attendais un peu. C'était plutôt cool en vrai, je sors de ma cellule, je vois le soleil, ça ne pue plus la pisse et surtout, je suis avec un.e camarade. Seul truc relou, on est encore menotté. On nous installe sur deux chaises, devant le bureau d'un OPJ. Il nous notifie à nouveau nos droits en cas de prolongation (il devra même le faire 2 fois, puisque la première fois il n'avait pas l'aval du procureur mdr). On m'informe aussi que je dois changer d'avocat, car le procureur a demandé à ce que l'avocat de la legal ne défende qu'une seule des personnes interpellées sous couvert de "conflit d'intérêts". On m'informe cependant que si on est déferés, je pourrai à nouveau avoir le droit à cet avocat.

Les flics peuvent prétendre que si vous êtes plusieurs à prendre le même avocat, ça n'est pas possible sous couvert de "conflit d'intérêt" (des personnes qui s'entre accusent ne peuvent pas avoir le même avocat par exemple), mais on peut insister : la seule personne qui peut trancher c'est le bâtonnier, sorte de "supérieur" des avocats.

Ensuite, on attend dans le bureau du flic. On ne sait pas trop ce qu'on attend maintenant qu'on a été prolongées, pour retourner en cellules. Mais on a plutôt pas envie de redescendre. On nous change de bureau à un moment, car l'OPJ va fumer une clope. On se retrouve dans un plus grand bureau avec deux femmes qui sont en train d'exploiter les images de vidéo surveillance de notre interpellation. Elles nous autorisent à être démenottées. On reste là bien une heure de plus je dirai avant de redescendre en cellule. En redescendant, je croise un camarade qui me dit que l'on va être déferés le lendemain

c'est PARCE QUE tu as choisi de garder le silence. Les causes sont multiples et t'échappent le plus souvent.

Le procureur, tellement gerbant, antipathique et dégoûtant de mépris demande que j'aille aux Baumettes le WE pour comparaître en comparution immédiate le lundi, en montrant les autocollants ACAB retrouvés chez moi et disant que ça montrait que je représentais un danger pour la société.

Au final, je suis sorti le samedi avec une convocation à un procès, un contrôle judiciaire mensuel et une interdiction de manifester jusqu'au procès (environ 5 mois).

Au final au procès j'ai eu 4 000€ d'amendes alors que mon avocate pensait que j'allais être relaxé face à l'absence de preuves matérielles.

Les conditions de la GAV :

A l'arrivée au comico de Noailles, on m'a coupé les cordons de ma veste, mais heureusement on m'a laissé mes chaussures, avec les lacets intégrés. Un des codétenu avait été blessé à l'oreille était là depuis la veille et avait toujours pas vu de médecin. J'ai quasiment du me battre avec lui pour récupérer un matelas, il dormait sur deux matelas et il n'y en avait que 3 (un autre détenu dormait sur un). Il avait très mal et voulait des anti-douleurs, toutes les 2h il devait fracasser la porte en fer de la cellule pour faire venir le gardien et lui demander le docteur (qui n'arriva jamais ! car il aurait mal compris - parlant peu français - et aurait dit non au début quand on lui a demandé s'il voulait voir un médecin). Impossible de dormir avec ces portes fracassées par les détenus qui veulent boire, pisser ou parler au gardien. A l'évêché y'a des sonnettes quelle invention incroyable ! Quand j'ai vu le médecin, je lui ai parlé de mon codétenu, qu'il devait voir un médecin. Il m'a dit « OK » mais il n'est jamais venu. Quand je l'ai recroisé dans le couloir, je le lui ai fait remarquer. Il m'a dit « Monsieur, ne me parlez pas ! » d'un air méprisant et n'avait l'air d'en avoir rien à foutre (il était en train de discuter avec des policiers).

Bref, c'était assez compliqué dans la cellule à Noailles. Le 3ème codétenu disait qu'il avait des enfants, il était énervé et parfois c'est lui qui fracassait la porte. Puis, la lumière était très forte et y avait des cafards, je galérai tellement à dormir. Ce qui est horrible là bas c'est que la lumière est très forte et que tu n'entends aucun bruit de l'extérieur, donc t'es totalement déconnecté, dans un espace très désagréable et plutôt hostile ! Tu sais pas du tout quelle heure il est, t'es coupé-e du temps. C'est franchement horrible.

Lorsque tu es placé-e en GAV, tu peux y rester 48h max, ensuite le/la Procureur-e doit décider de 'l'orientation' de ton dossier, c'est à dire si iel te poursuit ou pas et dans quel cadre. S'il y a poursuite, tu peux être déféré-e devant le/la Procureur-e et être retenu-e encore 20 heures au tribunal (dans ce qu'on appelle le dépôt). Au-delà de ce délai (hors cas exceptionnels de GAV pour terrorisme ou criminalité organisée), si tu n'as pas vu de Juge des Liberté et de la Détention (JLD), tu DOIS être libéré-e. Ce qui se passe souvent c'est donc : entre 24 et 48h de GAV puis défèrement au tribunal le matin pour être renvoyé en comparution immédiate l'après-midi même (qui ont toujours lieu à 13h30 les jours de semaine à Marseille). MAIS il arrive qu'à l'issue des 48h de GAV, on soit un samedi ou un dimanche... Il y a toujours des Procs et des JLD de perm', même le week-end, mais pas de compa. Ça fait que les JLD peuvent décider d'envoyer les personnes en détention provisoire en Maison d'Arrêt (à Marseille aux Baumettes) pour le week-end pour pouvoir renvoyer la personne en comparution immédiate le lundi après-midi...

Mais cela peut aussi jouer en ta faveur : comme c'est plus lourd procéduralement, ça peut inciter la/le Proc à orienter ton dossier vers une autre procédure, comme une convocation ultérieure au tribunal par exemple. Bref, il est important d'avoir en tête que le jour de ton arrestation peut avoir un impact sur la suite de ta procédure. Le fonctionnement judiciaire reste une administration avec ses rouages... Par exemple, une grève de greffiers pourrait aussi jouer en ta faveur etc... Ne crois donc pas forcément les avocat-e-s qui te diront : si tu es renvoyé en comparution immédiate,

matin, c'est un policier qui le lui a dit. À ce moment-là je ne sais pas trop ce qu'il entend par "déféré", je m'imagine une comparution immédiate.

Me voilà de retour en cellule. L'attente devient assez difficile. Je suis toute seule, je tourne en rond, j'ai envie de sortir. Ça fait plus de 24h que je suis ici, ça devient vraiment long et j'étouffe d'être enfermée. Je m'ennuie terriblement. Bref, rien ne se passe de très intéressant jusqu'au lendemain matin.

3^e Jour, défèrement

On m'informe (le matin du 3ème jour après mon interpellation, donc) que je vais bientôt être déférée. On me fait signer ma sortie de gav, même si je reste en cellule. Je la signe (ce qui n'est pas forcément très utile/pertinent). On me fait attendre jusqu'aux alentours de 12h avant de m'embarquer au tribunal. Là bas, nouvelle fouille, nouvelle cellule. Cette fois-ci je suis avec la camarade et d'autres filles, ça me fait du bien de parler à des gens. Les cellules sont plus grandes, plus propres, sans matelas. Je n'ai pas mangé ce midi-là en gav donc je demande un sandwich, franchement bien meilleur que les plats réchauffés de gav (petit tips). On me fait voir l'enquêtrice sociale : c'est une femme qui me pose des questions sur ma vie, ma situation, privée et professionnelle. Elle permet au juge de savoir d'où l'on vient, et s'il y a besoin de nous placer en détention provisoire, je crois. À mon sens, cette étape-là montre bien que la justice française est une justice de classe, puisque les juges sont bien plus sévères avec un SDF sans emploi qu'avec une personne "insérée", avec logement, emploi, etc. Après bon je n'y connais rien en justice. Cette enquêtrice était plutôt sympa, compatissante, et m'a confirmé que je n'allais pas en comparution immédiate, mais être présentée devant un juge des libertés avec une convocation pour un procès ultérieur.

Après ça j'insiste pour voir mon avocat : pendant la prolongation de gav, j'avais demandé un commis d'office, mais on m'a dit "qu'il n'est pas venu" et de toute façon je n'ai pas eu de deuxième audition donc pas d'occasion de voir cet avocat. Je l'ai vu assez rapidement finalement, il m'a un peu expliqué la suite (et cœur sur lui, il a été vraiment très gentil et rassurant). Je suis retournée en cellule en sachant donc ce qui allait se passer : voir le ou la procureur, qui fait ses réquisitions, puis voir la juge des libertés, qui décide de potentielles mesures de contrôle judiciaire, et enfin sortir. On a attendu assez longtemps, on voyait les autres filles avec nous sortir petit à petit, c'était assez frustrant. On avait depuis longtemps dépassé les 48h de gav. La procureur a demandé à ce que je pointe au comico toutes les deux semaines, que je sois suivie par une association de suivi des personnes avec des problèmes judiciaires ou un truc comme ça, et que je sois interdite de manifestation à Marseille. J'ai vu la juge bien plus tard, elle m'a dit qu'elle ne voyait pas l'intérêt de ces mesures de contrôle judiciaire et j'ai pu (enfin) sortir, vers 20h. Selon l'avocat, la juge était déjà convaincue avant même qu'il ne plaide la cause du premier interpellé. Des camarades avaient préparé une gav-up à notre sortie. Cœur sur eux, c'était vraiment incroyable d'avoir ce soutien en sortant de cette épreuve assez dure.



Après ils m'ont montré les extraits CD de la vidéo et des captures des caméras de surveillance de la ville de Marseille. C'est bluffant malgré la nuit on voit plutôt bien sur les photos... Ils m'ont sorti de cellule plus tard pour faire des photos de moi avec la veste fermée, la capuche mise et le masque pour comparer avec les images de vidéosurveillance. C'est impressionnant de se voir filmé à son insu dans la rue.

J'ai dit que j'avais pu porter d'autres masques (pas que celui retrouvé) ce qui a ensuite été utilisé contre moi par le keuf. J'ai dit que les policiers avaient pas forcément menti mais confondu et qu'ils se sont montrés solidaires entre eux pour dire qu'ils avaient fait du bon travail, car ils devaient faire du chiffre !

J'étais assisté par mon avocate et les policiers m'indiquent quand elle part qu'ils la trouvent mauvaise (ne sait pas si c'est une technique pour me manipuler), en me ramenant en cellule celui qui avait dit que ça ne semblait pas être moi me demande : allez dis moi, c'est toi du coup ? en off, pour me tirer les vers du nez, je ne sais pas quelle aurait été la conséquence si j'avais répondu que c'était moi mais face à la fatigue et le manque de vigilance le risque est grand de tomber dans le piège en voulant être sympa avec lui. Les flics que j'ai vu étaient plutôt sympas, disant que ça les saoulait de travailler sur des cas aussi banals alors qu'ils taffent sur des cas vraiment graves en général (à l'évêché).

Après j'ai revu l'avocate mais j'osais pas trop lui parler car les parois du parloir étaient hyper fines, j'avais l'impression qu'on entendait tout depuis l'accueil et que c'était enregistré. Elle parlait à travers une sorte de téléphone.

Ils sont venus me récupérer la veste pour faire soit disant des analyses d'hydrocarbures, qui, si elles s'avéraient positives, auraient démontré ma culpabilité. Ils me l'ont rendu au bout de quelques heures, heureusement car il faisait assez froid dans le commissariat (c'était fin mars).

Le lendemain matin ils organisent une confrontation avec les bacqueux qui m'ont arrêté (2 sur les 4) pour essayer de me coincer par rapport à mes déclarations. Heureusement mon avocate était là j'étais nerveux face à eux.

Ils me transfèrent au bout de quasiment 40h au tribunal judiciaire pour me faire voir le procureur (arrêté le jeudi à 22h et emmené au tribunal le samedi à 14h). Là vient me voir une avocate liée à la Legal Team, qui me semble bien plus investie et compétente ! Elle me fait envoyer mes bulletins de paie etc (me permettent d'accéder à mon téléphone dans la fouille pour cela) afin de pouvoir justifier sa future demande de remise en liberté au juge des libertés (pressentant que le procureur allait demander mon placement en détention provisoire aux Baumettes).

Depuis le début j'avais refusé de débloquer mon téléphone, même après qu'on m'a dit que ça constituait un délit. Le gars de l'Évêché m'a mis plus en confiance, alors là j'ai fini par accepter. L'officier a fouillé le téléphone devant moi : toutes les photos, les conversations whatsapp, signal, instagram. Il a juste noté les groupes « insoumis », « luttés diff infos » et celui des gens qui publient la position des CRS. Là le policier a vu que je m'étais pas pris en photo en commettant les faits, contrairement à ce qu'avait dit une policière, et indique donc à son collègue « *Ben ils se sont trompés c'est pas lui...* » et son collègue qui répond « *attend t'as pas vu les images de vidéosurveillance !* » en mode pas si vite !

Ton téléphone est plein d'informations perso sur toi et les autres qu'on ne veut pas dans les mains des flics. Ça peut être des preuves mais aussi un moyen de pression sur toi. Il est donc conseillé de laisser son téléphone à la maison. En garde à vue, ton téléphone est mis de côté dans ta fouille. Il se peut que les flics te demandent ensuite le code de déverrouillage, et te fassent du chantage car ça serait un délit de refuser, et te menacent de ne pas te le rendre si tu refuses. Leur demande doit se faire dans un cadre précis, donc en répondant « je n'ai rien à déclarer », tu ne seras peut-être pas poursuivi·e pour ça. Le risque c'est que tu ne revoies plus ton téléphone mais on espère que tes secrets resteront gardés, plutôt qu'un flic lise tes conversations et les groupes sur lesquels tu es inscrit.e. Le mieux c'est de laisser son téléphone à la maison en cas de risque d'arrestation.

× Plus de détails dans le texte « Téléphonie mobile. Surveillances, répressions, réduction des risques »

Témoignage de Bastien

Récit d'un témoignage d'un gardé-à-vue

Bastien est à une manif en soutien à des lycéens qui subissent la répression. Il y a beaucoup de flics mais ils paraissent désordonnés. Bastien voit une arrestation violente, puis une autre juste en face de lui. C'est comme un choc psychologique. Tandis que les flics s'acharnent sur la personne au sol, il prend une chaise d'une terrasse, court avec dans leur direction, et s'arrête. L'élan pour mettre fin à la situation est stoppé par un sursaut de conscience, de peur des risques. La chaise n'est pas lancée, mais lâchée devant lui, sans toucher personne. Les flics l'arrêtent, il ne se débat pas, mais est tout de même "plaqué, menottes serrées".

Arrivé au commissariat, il entend les autres personnes interpellées arriver, et se faire taper. Il constate également que les flics s'embrouillent dans les PV, mais n'hésitent pas à ajouter des blessures gratuitement, des blessures fictives. Dans son cas, ce sera un flic avec ITT. La mise en garde-à-vue ne s'accompagne pas de la notification des droits, Bastien ne sait pas et ne demande pas d'avocat·e. C'est sa première garde-à-vue. En cellule il se retrouve avec d'autres personnes, et crée du lien. On est à Noailles, les cellules sont hardcore, conformément à leur réputation. "La journée, les conditions sont exécrables, le soir ça s'allège" : sans doute que les geôliers préfèrent rester tranquilles la nuit, en tout cas la pression qu'ils foutent le jour contraste avec leur absence de réponse la nuit.

Sa première audition se passe à 3h du mat'. Il est fatigué. Il parle, dit que c'était pas l'intention, et qu'il regrette. "*J'aurais dû garder le silence, car de toute façon j'ai eu une CI (et non une CRPC)*". Il n'a pas de confrontation. Sentiment commun avec Clément de se faire balader : on lui dit qu'il va sortir, et il attend, mais c'est incidemment par le geôlier que Bastien apprend qu'il est déféré. Là, il voit un avocat qui le rassure sur la possibilité de revenir sur ses aveux.

La stratégie de l'avocat, qui l'élabore en fin de course donc, consiste à viser la CRPC en défendant Bastien par rapport à son statut social, pour lui faire éviter la CI. Surprise : le vice-proc reprend les mêmes arguments pour justifier la CI, avec comme motif "violence avec arme sur agent dépositaire de l'autorité publique (ADAP)" ! Bastien recroise alors Clément sur les bancs du tribunal, et comprend qu'il faut demander le report de la CI. Ce qu'il fait. Il peut enfin sortir du tribunal, avec un contrôle judiciaire d'interdiction de manif. Il pense garder l'avocat pour son procès, et au moment de notre rencontre, cherche des vidéos pour préparer sa défense et prouver que la chaise n'a blessé personne.

Récit d'un témoignage d'un gardé-à-vue en mars 2023

Les faits :

J'ai été arrêté rue Fontange vers 22h, j'étais en train de parler à une meuf qui s'était fait matraquée avec moi un peu plus tôt par un CRS. J'étais à l'arrière de la manifestation quand d'un coup quelqu'un m'a plaqué par derrière, sans que j'ai eu le temps de comprendre ce qu'il m'arrivait... C'était des policiers de la BAC. Face à quelques manifestants tentant de venir me libérer, les CRS et autres baqueux sont venus se positionner autour des keufs qui me tenaient.

Les bacqueux qui m'ont arrêté étaient 4 dont une meuf et 2 racisés, masqués et/ou cagoulés dans la manif depuis le début, moi j'avais rien capté même si certain.e.s parfois alertaient BACQUEUXX...)

La police ne m'a pas violenté physiquement mais une fois dans la voiture banalisée m'emmenant au commissariat de Noailles ils étaient très vengés et tendus, debriefant sur la manif et contents du résultat : en mode « *c'est bien on l'a eu, on a fait notre journée* » et me disant qu'ils me suivaient depuis le début de la manif, car ils m'avaient vu brûler beaucoup de poubelles et m'avaient pour cible, qu'ils avaient été plusieurs fois à portée de bras de moi mais qu'ils n'avaient pas pu m'attraper car n'ayant pas le renfort à proximité.

Une fois au comico de Noailles, entrés par le garage souterrain donnant sur Lieutaud, ils ont récupéré mes affaires : j'avais un autre masque covid, un aérosol anti-lacrymo et mon portefeuille. Le flic pour me laisser ma veste a découpé les élastiques permettant de resserrer la capuche, et a accepté de me laisser mes chaussures à lacets intégrés élastiques sans les couper (heureusement !). Ensuite j'ai vu le toubib, je lui ai montré le coup de matraque que j'avais reçu mais il semblait vraiment indifférent. Ils ont aussi pris mes empreintes, des photos etc... Le lendemain, j'ai vu l'OPJ qui a fait l'audition. Il m'a dit qu'on m'accusait d'avoir mis le feu à des poubelles et à du mobilier urbain (panneau de pub) avec un aérosol, et d'avoir envoyé des pierres sur la police, qu'ils allaient retrouver les vidéos. J'ai nié, j'ai dit qu'ils avaient dû confondre avec une autre personne, qu'on était tous habillé-e-s pareil, qu'on était beaucoup dans la manif, que d'autres personnes avaient le même gabarit que moi. Mais les policiers m'ayant arrêté ont maintenu que c'était bien moi qu'ils accusaient.

Le lendemain, vers 9h un gardien est venu me chercher en cellule pour m'indiquer que

j'allais être transféré au commissariat de l'Evêché. Les trois policiers qui m'ont récupéré m'ont amené chez moi faire une perquisition. Ils récupèrent mes clefs qui étaient dans mes affaires au commissariat et me conduisent donc devant et dans mon immeuble menotté, j'ai hésité à leur donner le code de l'immeuble mais comme ils m'ont menacé de sonner chez les voisins je leur ai ouvert, ils m'ont questionné sur les noms apparaissant sur ma boîte aux lettres. J'étais avec les menottes dans la rue, chez moi, ça faisait bizarre... Je voulais aller aux toilettes chez moi, je pouvais même pas ils m'ont pas autorisé, ils se sont mis à chercher pendant 15/30 minutes dans mon appartement : ils ont juste trouvé des autocollants ACAB, des bombes anti-lacrymo, aussi mon passeport et mon deuxième téléphone que je n'utilisais plus et qui était posé dans l'entrée.

La perquisition est une procédure qui autorise les flics (sous certaines conditions) de pénétrer dans ton domicile (appartement, maison, camion aménagé) et de saisir des affaires personnelles qui constituent des éléments de preuve pour l'enquête.

Donc : attention à ne pas donner ton adresse aux keufs pendant l'audition en GAV. Tu n'y es pas obligé-e. Sinon ça peut leur permettre de perquisitionner ton domicile. C'est à dire qu'avec la simple autorisation d'un/une procureurE, les flics peuvent venir fouiller chez toi (à l'aide de tes clés retrouvées dans ta fouille ou en défonçant la porte). Dans le cadre d'une enquête de flagrance, les flics peuvent perquisitionner sans ton assentiment. Tu n'y es absolument pas préparé-e et tu n'as pas le droit à un-e avocat-e. Il est obligatoire que tu sois présent-e ou alors les flics doivent trouver 2 témoins. La perquisition doit se dérouler entre 6h et 21h, et les flics saisissent souvent le matériel informatique qui regorge d'infos sur ta vie privée, et tu peux parfois mettre des plombs à le récupérer, voire ne plus jamais le revoir.